

COMPOSITION DES JURYS

IUT DE CHALON/SAONE

Année universitaire 2019/2020 *2018/2019*

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (3°) ;
VU l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018;

ARRETE

Article 1 :

Les jurys d'admission en 1ère année de DUT GLT classique et Alternance – GIM Classique et Alternance – SGM pour la rentrée Universitaire 2019/2020 sont ainsi constitués :

* Monsieur Gianni PILLON
* Monsieur Alban BOIDRON

Directeur de l'IUT Président du Jury
Président du Conseil de l'IUT de Chalon sur Saône

MEMBRES PROPOSES

* Monsieur Yannick CHENEVOY
* Monsieur Vincent GALMICHE
* Monsieur Laurent HUREZ
* Monsieur Jean Marie JOUVARD
* Monsieur Jean Charles JULES
* Monsieur Jean Luc LACOUR

M.C.F.
P.R.C.E
Chef du département G.I.M., P.R.C.E.
Professeur des Universités
Chef du département S.G.M, M.C.F.
Chef du département G.L.T., P.R.C.E.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon/Saône et sur le site internet de l'IUT.

Fait à Chalon Sur Saône, le 3 décembre 2018
Le Directeur de l'IUT de Chalon/Saône

*Dejia, le 15/03/2019
Composition approuvée*

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN



Jury d'admission en 1^{re} année de DUT

(en-attente)

Vendredi 10 mai 2019 à 13h30

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DE CHALON/SAÔNE
Année universitaire 2018/2019**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Les jurys de DUT GLT classique et Alternance – GIM Classique et Alternance – SGM sont ainsi constitués pour l'année universitaire 2018/2019

* Monsieur Gianni PILLON

Directeur de l'IUT, Président du Jury

Membres proposés :

* Monsieur Yannick CHENEVOY

M.C.F.

* Madame Emeline DEMA

Ingénieur Matériaux Pôle plastique de Sayens Chalon s/Saône

* Monsieur Vincent GALMICHE

P.R.C.E.

* Monsieur Laurent HUREZ

Chef du département G.I.M., P.R.C.E.

* Monsieur Jean Marie JOUVARD

Professeur des Universités

* Monsieur Jean Charles JULES

Chef du département S.G.M., M.C.F.

* Monsieur Jean Luc LACOUR

Chef du département G.L.T., P.R.C.E.

* Madame Emilie MARTIN

P.R.C.E.

* Madame Véronique PERSON

M.C.F.

* Monsieur Jean-Michel REVEILLAC

P.A.S.T.

* Monsieur Serge VERDIN

P.R.A.G.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon/Saône et sur le site internet de l'IUT.

*Déjà, le 15/01/2019
"Composition approuvée"*

Fait à Chalon, le 3 décembre 2018
Le Directeur de l'IUT de Chalon/Saône

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN



Gianni PILLO



Judi 10 Janvier 2019 à 13 H 30

Jurys S1 et S3 GLT « Classiques »

Judi 31 janvier 2019 à 13 H 30

Jurys S1 et S3 GIM « Classique » - SGM – GLT » Alternants » - S1 GLT AS

Judi 21-mars-2019 à 13-H-30

Jury S3 GIM « Alternants »

Judi 28 mars 2019 à 13h30

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DE CHALON/SAÔNE
Année universitaire 2018/2019**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Les jurys de DUT GLT classique et Alternance – GIM Classique et Alternance – SGM sont ainsi constitués pour l'année universitaire 2018/2019

* Monsieur Gianni PILLON

Directeur de l'IUT, Président du Jury

Membres proposés :

* Monsieur Yannick CHENEVOY

M.C.F.

* Madame Emeline DEMEA

Ingénieur Matériaux Pôle plastique de Sayens Chalon s/Saône

* Monsieur Vincent GALMICHE

P.R.C.E.

* Monsieur Laurent HUREZ

Chef du département G.I.M., P.R.C.E.

* Monsieur Jean Marie JOUVARD

Professeur des Universités

* Monsieur Jean Charles JULES

Chef du département S.G.M., M.C.F.

* Monsieur Jean Luc LACOUR

Chef du département G.L.T., P.R.C.E.

* Madame Emilie MARTIN

P.R.C.E.

* Madame Véronique PERSON

M.C.F.

* Monsieur Jean-Michel REVEILLAC

P.A.S.T.

* Monsieur Serge VERDIN

P.R.A.G.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Chalon/Saône et sur le site internet de l'IUT.

*Dejà, le 15/01/2019
"Causidica approuvée"*

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN

Fait à Chalon, le 3 décembre 2018

Le Directeur de l'IUT de Chalon/Saône



Vendredi 28 Juin 2019 à 13 H 30

Jurys S2 et S4 GLT « Classique » + GIM « Classique » + SGM

Vendredi 30 août 2019 à 13 H 30

Jury S2 et S4 GLT « Alternants »

Vendredi 6 Septembre 2019 à 13 H 30

Jurys S4 GIM « Alternants » - S2 GLT AS - S4 GIM - SGM - GLT stages à l'étranger